

## Chats abandonnés : actions SNDA (17/10/2007)

- **2007** Contribution écrite aux projets de décret de la loi n°99-5 du 6 O1 99 en faisant part de ses remarques au Ministère de l'Agriculture (lettre en date du 3 O1 2007)
- **2006** Rédaction d'un texte de convention (disponible sur demande à la SNDA) pouvant servir de modèle aux petites associations et aux mairies pour organiser la protection des « chats libres » (en conformité avec l'article 8 de la loi 99-05 du 6 O1 99, repris dans l'article L211-27 du Code Rural.
- 
- **2004-2005** Aide à l'association « le Comité Rennais pour l'Animal en Danger » (CRAD) créée en 2004 pour obtenir de la ville de Rennes qu'elle adopte une politique de protection du « chat libre » en coordination avec le Crad qui avait fait ses preuves d'efficacité sur le terrain. Travailler en étroite coopération avec de petites associations de terrain est en effet le principal gage de succès de telles entreprises de gestion du « chat libre ». Cette opération a été possible grâce au rôle de coordination joué par la SNDA entre le Crad et les associations nationales SPA et AFIRAC qui se sont investies dans cette campagne de persuasion. Aujourd'hui, le Comité Rennais a droit officiellement à la parole, il est invité aux réunions du « Comité Consultatif l'animal dans la ville, groupe chats libres ». Symbole de notre action : la SNDA a adopté le chat « Mascotte » (photo). Un livre, non encore édité raconte l'histoire des déboires et des succès du Crad : Les chats m'ont dit par Fanny Pitrel (ici photo couverture du livre)
- **2005**, en collaboration avec la SPA, la Fondation Bardot, le Graal, les Amis des Chats, l'Ecole du Chat, demande à la mairie de Paris, soit de régler le problème des chats libres présents sur les territoires du domaine des Parcs et Jardins de la Ville de Paris, en publiant un arrêté tel que le prévoit la loi du 6 O1 99, ou alors en signant une convention dont les articles essentiels lui ont été proposés par écrit. A ce jour, malgré des relances, aucune réponse de la Mairie de Paris..., depuis la réponse d'attente du 19 10 2005 !
- **Toutes années confondues** : aide aux petites associations de terrain pour rédiger des lettres aux mairies, aux syndicats d'immeubles, pour connaître la réglementation. Un exemple : le cas des chats des immeubles de Eure- Habitat à Gaillon (cf. article l'Impartial du 11 11 2004) à comparer à l'article qui avait précédé l'intervention de la SNDA, grand « classique du genre (cf. copie Paris Normandie du 2 11 2004)
- **Le passé** : 1997 Preuve que les défenseurs des animaux, sensibles aux conséquences désastreuses de la non stérilisation des chiens et des chats par leurs propriétaires, ils ont adhéré massivement à une campagne lancée par la SNDA pour l'enregistrement et une taxe sur les chiens et chats (plus de 90 000 signatures : voir photo jointe) Aujourd'hui, nous demandons seulement un crédit d'impôt, c'est-à-dire un geste qui a

valeur de symbole parce qu'il serait significatif de l'engagement de l'état sur ce dossier et l'enregistrement en mairie des chiens et des chats.

- 
- 
-